

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subvention de soutien à la mise en place d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM), d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) et à la rénovation des espaces d'accueil des patients à l'hôpital de La Ciotat.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le centre hospitalier de La Ciotat est un établissement public de santé de 358 lits dont 119 de médecine, chirurgie et obstétrique. Il assure un maillage sanitaire de proximité pour l'Est du département et l'Ouest varois.

Dès 2006, l'établissement a su initier un pôle public-privé avec l'implantation au sein de l'hôpital, de la Nouvelle clinique de La Ciotat dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire. Il a aussi mettre en place des partenariats avec les médecins libéraux.

L'hôpital de La Ciotat a sollicité depuis de nombreuses années et obtenu de l'agence régionale de santé (ARS) de mettre en place deux projets essentiels pour la prise en charge de la population de son territoire.

Le premier concerne l'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Le choix d'un équipement de puissance 1,5 Tesla et d'un diamètre de 70 cm permettra la réalisation d'une large gamme d'exams avec un confort optimisé et, à terme, une diminution des délais d'attente. L'utilisation de cet appareil se fera dans le cadre d'une coopération avec les radiologues libéraux à l'image de ce qui est déjà pratiqué avec le scanner.

Le service de radiologie est situé au rez-de-chaussée et son extension pour l'installation de l'IRM, nécessite d'importants travaux de réaménagement du hall d'entrée de l'établissement. Ces travaux permettront, en même temps, une amélioration et une sécurisation de l'accueil des patients (banque d'accueil, bureau des entrées, espaces de convivialité,...).

Pour ce projet d'un coût total de 1 420 000 € TTC, l'hôpital sollicite du Département une aide d'investissement de 900 000 €
Un cofinancement est demandé à l'ARS.

Le deuxième projet concerne l'amélioration du service des urgences (sécurisation, accueil, fluidification du parcours des patients...) et la mise en place d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Ce SMUR demandé aussi de longue date va se substituer au SMUR d'Aubagne voire de Marseille permettant de gagner du temps sur les interventions notamment en période estivale où les délais et la moindre connaissance du secteur peuvent constituer une véritable perte de chance pour les victimes.

Ce projet nécessite des travaux et des équipements médicaux (échographe, matériel d'urgence...).

Pour ce projet de 524 000 €TTC, l'hôpital sollicite du Département une aide d'investissement de 130 000 €en complément d'aides demandées à l'ARS et à la Région.

Le total des demandes de subvention, auprès du Département s'élève à 1 030 000 €

Ces deux projets font écho au plan santé des Provençaux du Département en matière d'accès aux soins et d'amélioration des urgences.

Il est proposé une subvention de 1 030 000 €en soutien à ces deux projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL